

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le 16/07/2024

Auteur : Martial SIMONDANT - Maire
ID : 038-213800154-20240712-D20240712_04-DE



Délibération n° D 2024-07-12 / 04

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juillet, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES :

Contre : 2 Pour : 16 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

Date de la convocation : 4 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents :

SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, GREA Pascale, GUILLAUD Baptiste, LECOMTE LEMOINE Brigitte, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien.

Absents avec pouvoir :

DURAND Grégory donne pouvoir à BOUVIER Christian
CROUZET Rémi donne pouvoir à GUETAT Suzanne
GALLIFET Bernard donne pouvoir à SIMONDANT Martial
GAUTIER Alexandra donne pouvoir à ROUSSILLON Julien
PIOLAT Laetitia donne pouvoir à GREA Pascale
SAUNIER Isabelle donne pouvoir à LAMOURY Michelle
JACQUENOT Stéphane donne pouvoir à NATIVEL Isabelle

Absents :

PIGNARD Laurence

Secrétaire de séance :

CHAUVIN Pascal

Rédacteur du compte rendu : GUILLAUD Baptiste

**TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2024
Modification concernant les tarifs de location des salles communales**

Vu les tarifs communaux pour l'année 2024 adoptés par délibération n° D2023-12-13-02,

Considérant que cette délibération prévoit, pour la location des salles communales, deux tarifs :

- 1 tarif « particuliers Artasiens »
- 1 tarif « communes limitrophes »

Considérant que cette délibération ne prévoit pas le cas des entreprises dont le siège social est basé sur la commune d'ARTAS,

Il est proposé d'étendre le tarif « particuliers Artasiens » aux gérants d'entreprises ayant leur siège social sur la commune.

Après en avoir délibéré par 16 voix pour et 2 voix contre (Julien ROUSSILLON et Evelyne METRAL), le conseil municipal :

- **PRECISE** que le tarif « particuliers Artasiens » pourra également s'appliquer aux gérants d'entreprises ayant leur siège social sur la commune.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
M. SIMONDANT

Le secrétaire de séance
P. CHAUVIN

